



Assemblée générale

Distr. générale
3 mars 2017
Français
Original : espagnol

Soixante et onzième session

Point 35 de l'ordre du jour

Question de Palestine

Lettre datée du 30 janvier 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser la présente note pour évoquer la cérémonie tenue à l'Assemblée générale, le vendredi 27 janvier 2017, à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste afin d'honorer la mémoire des millions de citoyens juifs qui ont été victimes de la politique d'extermination du régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale.

À cette occasion, la République bolivarienne du Venezuela n'a eu d'autre souci que de réitérer sa ferme condamnation des crimes odieux perpétrés par les nazis à l'encontre du peuple juif, d'autres groupes ethniques et d'opposants politiques, qui ont fait frémir le monde et rappellent à la communauté internationale l'engagement moral et politique qu'elle a pris d'empêcher que ces tragédies ne se reproduisent un jour.

Toutefois, le Venezuela regrette que le Représentant permanent d'Israël ait détourné le caractère solennel de cette commémoration par ses accusations tendancieuses visant à nous présenter comme un pays antisémite. De toute évidence, il s'agit d'une calomnie, car le Venezuela est une nation solidaire qui a accueilli des millions de personnes du monde entier, victimes de conflits armés et de catastrophes naturelles. Pendant la Seconde Guerre mondiale, des milliers de citoyens juifs ont été accueillis sans subir aucune sorte de discrimination et se sont intégrés à la dynamique politique, économique, sociale et culturelle du pays multiculturel qu'est le Venezuela.

L'attitude agressive adoptée par le Représentant permanent d'Israël, lors d'une cérémonie qui appelait à une réflexion sereine et respectueuse, relève d'une stratégie orchestrée par les autorités israéliennes, qui vise à jeter le discrédit sur les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ayant critiqué et condamné les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire commises par le Gouvernement israélien à l'encontre du peuple palestinien. Ce dernier subit depuis près de 50 ans une occupation militaire prolongée qui le prive de ses droits fondamentaux, notamment le droit à l'autodétermination, ainsi qu'un blocus illégal et pervers à Gaza. Les menaces proférées par Israël contre les États qui ont voté en



faveur de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité sont une preuve patente de son mépris du droit international, en particulier des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le Venezuela plaide pour un règlement pacifique et négocié du conflit israélo-palestinien qui permette de faire cohabiter deux États libres, souverains et indépendants, Israël et Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base de la situation d'avant la guerre de 1967. Pour ce faire, il importe que l'Organisation n'épargne aucun effort pour promouvoir l'existence d'un État palestinien viable, Membre de l'Organisation des Nations Unies, sur un pied d'égalité avec les autres pays et ayant Jérusalem-Est pour capitale. Nous continuerons de défendre cette position, dignement et conformément aux pratiques diplomatiques et à la méthodologie en vigueur au sein de l'Organisation, et nous ne nous laisserons pas intimider par des comportements comme celui du Représentant permanent d'Israël dont nous avons été témoins lors de la cérémonie susmentionnée, qui est venu ternir la solennité d'une commémoration qui aurait dû, avant tout, constituer un hommage sincère aux victimes de la barbarie nazie.

Dès lors, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son attachement indéfectible à la promotion et au respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire en tant qu'objectifs communs et incontournables de la communauté internationale dans la consolidation de la paix.

Enfin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République
bolivarienne du Venezuela
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Rafael **Ramírez**
